

alpes maritimes

06

la
cgt
union départementale

J O U R N É E U N I T A I R E D E
GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS

LE 10 OCTOBRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Toutes et tous mobilisés pour gagner!

Les décisions gouvernementales le démontrent : le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement mènent une politique au service du profit, des plus riches et du MEDEF.

Face à cette avalanche de mauvais coups, il ne saurait être question de demeurer les bras croisés. C'est pourquoi, nous nous félicitons de l'appel unitaire de tous les syndicats à organiser la riposte le 10 octobre prochain.

Ensemble pour :

- La défense du Statut des fonctionnaires, cadre collectif de garanties pour les agents et les usagers
- L'augmentation des salaires par une forte revalorisation du point d'indice
- L'abrogation de toutes les formes de salaire au mérite, dont le RIFSEEP
- Des créations d'emplois statutaire
- Le non-rétablissement du jour de carence
- La revalorisation des carrières et la reconnaissance de la pénibilité par le maintien et l'extension de la catégorie active
- Le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite
- Les moyens nécessaires à la formation professionnelle

À PROPOS DE LA CSG

Macron, alors candidat à la présidence de la République, l'avait promis, juré: la baisse de la CSG serait non seulement compensée, mais il y aurait un gain de pouvoir d'achat pour tous les salarié-e-s, fonctionnaires compris.

Or, ce qui vient d'être mis sur la table par le ministre Darmanin, c'est une simple compensation et encore, pas totalement garantie. De plus, le système retenu fait appel à une nouvelle indemnité (donc avec un socle très fragile) qui pourrait être dégressive et ne concerner que les agents en place au 31 décembre 2017!

Pour les plus fortunés, Macron tient ses engagements et même au-delà. Pour les travailleurs, notamment les plus pauvres, les promesses sont vite oubliées...

RENDEZ-VOUS A NICE
MARDI 10 OCTOBRE 2017
10H00 PLACE MASSENA

GEL DU POINT D'INDICE

Depuis 2000, les très faibles augmentations de la valeur du point d'indice, puis son gel sur les 7 dernières années, ont provoqué une chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 14 % (et ce malgré une aumône de 0,6 % en juillet 2016 puis en février 2017 après une mobilisation importante des agents de la Fonction publique).

Cela représente :

- Pour un agent de catégorie C percevant 1200 €/mois : 168 € de perte mensuelle ;
- Pour un agent de catégorie B percevant 1500 €/mois : 210 € de perte mensuelle ;
- Pour un agent de catégorie A percevant 2000 €/mois : 280 € de perte mensuelle.

Pour le reste de l'année 2017 et pour 2018 le gouvernement annonce sa volonté de geler encore la valeur du point d'indice.

La CGT revendique un dégel du point d'indice avec mesures de rattrapages des pertes depuis 2000.

POINT D'INDICE DIFFERENCIE

Macron prétend vouloir augmenter la valeur du point d'indice pour certains fonctionnaires et pas pour d'autres. Dans sa continuité des attaques contre l'héritage de 1945, Macron le privatiseur veut tordre le cou au Statut général des fonctionnaires, seul garant aujourd'hui de l'existence d'un service public égalitaire sur tout le territoire auprès de tous les usagers.

La CGT revendique un statut unifié des fonctionnaires — notamment en renforçant le titre 1 avec le maintien d'une grille indiciaire nationale pour toute la Fonction publique — étendant à tous les agents les meilleurs garanties et droits afin de mettre fin aux disparités entre les 3 versants.

JOUR DE CARENCE

Cette lubie inventée par Sarkozy et reprise par Macron est un non-sens. Le traitement (salaire) d'un fonctionnaire est lié à son grade et n'est aucunement lié aux aléas de sa production. Cette notion n'a aucun sens dans la convention qui fonde le Statut du fonctionnaire depuis 1946. Concernant un salarié du privé, c'est différent puisque le système de rémunération est fondé sur sa production de richesses et quand il est absent il est censé ne pas produire.

Donc, à poste non pourvu, salaire non versé. Mais, dans plus de 80 % des cas, ce sont les employeurs qui prennent en charge ces 3 jours de carence, car c'est prévu dans la convention collective.

Donc, si véritablement le gouvernement souhaitait l'équité, il supprimerait tout simplement ce jour de carence pour tous.

C'est d'ailleurs ce que la CGT revendique

VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER-LA ! ENSEMBLE, DANS LE SYNDICAT, NOUS SERONS PLUS FORTS.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Grade/fonction : Age :

Employeur (nom et adresse) :

Lieu de travail :